

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2019  
Séance du 26 juin 2019**

**N°19**

**Objet : Transports de voyageurs  
Convention de délégation entre  
la Région Provence Alpes Côte  
d'Azur et Provence Alpes  
Agglomération**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte**

**Étaient présents :**

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

**Étaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe  
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)  
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

**Étaient excusés :**

ACCIAI Bruno  
AUBERT Serge  
AUZET Eric  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BAUDOU MAUREL Marie Anne  
BLOT Michel  
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles  
FLORES Sylvain  
GRAVIERE Remy  
LEJOSNE Patrick,  
MUNOZ MALDONADO Julien  
NICOLOSI Philip,  
PAYAN Claude  
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,  
RONDEAU Daniel  
THONNATTE Lionel  
TONELLI Corinne

**REÇU EN PREFECTURE  
le 28/06/2019**

Application agréée E-legalite.com

**Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Région, autorité organisatrice de premier rang de transports publics dans les limites du réseau régional des transports pour les élèves et les voyageurs,

la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, autorité organisatrice de premier rang de transports publics dans les limites de son périmètre des transports pour les élèves et les voyageurs,

souhaitent par soucis d'optimisation technique et financière pour les deux collectivités mutualiser l'exploitation de services de transport relevant de leurs compétences respectives.

Cette mutualisation concerne les lignes de transport scolaire du secteur moyenne Durance (élèves résidant sur le périmètre de PAA et scolarisés au lycée de Sisteron) et la ligne D2 Riez-Digne pour la rentrée 2019/2020.

Afin de mettre en œuvre cette mutualisation, la Région propose de confier à Provence Alpes Agglomération l'organisation et la gestion de certains services relevant de sa compétence, conformément à l'article L.3111-9 du code des transports.

Une convention de délégation de compétence, jointe en annexe, règle les modalités et conditions financières (article 3) de cette gestion déléguée.

Il est vous demandé,

- D'approuver le principe de délégation de compétence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de délégation de compétence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération et tous documents afférents

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-20067437-20190626-19\_26062019